

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 11 mars 2016**

Objet : Compte rendu annuel 2014 d'Axione Limousin

L'an deux mille seize, le onze mars à dix heures et quinze minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le deux mars, se réunit en session ordinaire, salle du Bureau, à l'Hôtel de Région site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mme Françoise BEZIAT (suppléante de Mr Patier)
Mr Jean-Marie BOST
Mr Yves RAYMONDAUD
Mme Hélène FAIVRE
Mr Nicolas SIMONNET (suppléant de Mme Simonet)
Mme Hélène ROME
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE
Mr Christian HANUS
Mr Jean-Pierre BERNARDIE
Mr Christian PRADAYROL
Mr Eric CORREIA
Mr Alain LAGARDE

Conseillère régionale ALPC
Conseiller départemental Haute-Vienne
Vice-Président au Conseil Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Vice-Président du Conseil Départemental Creuse
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Conseillère Départementale Corrèze
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Président Agglo Grand Guéret
Conseiller communautaire Tulle

Sont excusés :

Mr Gérard VANDENBROUCKE
Mr Mathieu HAZOUARD (et son suppléant)
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)

Vice-Président du Conseil Régional ALPC
Conseiller Régional ALPC
Adjointe au Maire à la Ville de Limoges

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Tout délégataire de service public doit produire chaque année, **avant le 1^{er} juin**, à l'autorité délégante « un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

En l'espèce, Axione Limousin a transmis à DORSAL son rapport annuel **fin mai 2015**.

Ce document doit être **examiné par l'assemblée délibérante et, au préalable, par la commission consultative des services publics locaux** (article L.1413-1 du C.G.C.T.).

L'analyse technique a été réalisée par le cabinet d'expertise ANT Conseils et l'analyse financière par le cabinet CapHornier.

Ces deux cabinets ont présenté leur analyse devant la **commission consultative** qui s'est réunie le **2 décembre 2015**.

La Commission consultative a émis un **avis favorable sans aucune observation** tant sur le compte rendu technique, que financier.

Après en avoir délibéré, et au vu de l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 2 décembre 2015, les membres du comité syndical prennent acte, à l'unanimité, du compte rendu annuel 2014 d'Axione Limousin.

Le Président de DORSAL,
Jean-Marie BOST

Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :

